



65, rue des Grands Moulins, 75013 PARIS

Stage et Rapport de stage

Foire aux questions

Niveau M1, M2

Mise à jour = février avril 2018

Foire aux Questions. Stage de M1/ M2

Où trouver des informations ?	3
Dans quel secteur d'activité réaliser mon stage ?.....	3
Quelle est la durée du stage que je dois effectuer ?	3
A quelles dates effectuer mon stage?.....	3
Puis-je effectuer mon stage à temps partiel durant l'année ?	3
Je travaille d'ores et déjà pour financer mes études, j'ai un CDD ou un CDI, puis-je être dispensé du stage ?	4
Je suis bénévole au sein d'une association caritative, cette activité peut-elle être considérée comme un stage ?	4
Un stage au ministère des affaires étrangères ?.....	4
Dois-je obligatoirement effectuer mon stage en France ?	4
Quelles démarches dois-je faire avant de faire remplir et signer ma convention ?	5
Quelles démarches dois-je effectuer avant de commencer mon stage ?	5
Devrais-je rédiger un rapport de stage ?	6
Quelle est la date limite pour déposer mon rapport de stage ?	7
Comment déposer mon rapport de stage ?.....	8
Puis-je envoyer mon rapport de stage par mail si je suis en stage à l'étranger ?.....	8
Puis-je envoyer mon rapport de stage par mail si je suis en stage à l'étranger ?	8
Annexe : document de présentation du stage, intitulé « PrésentationRapportStage2017-18Ddl.doc »	9

Foire aux Questions. Stage de M1/M2

Où trouver des informations ?

1. sur le site de l'Inalco :

- [Accueil](#) > [formations](#) > Orientation - Insertion pro
- <http://www.inalco.fr/formations/orientation-insertion-pro/conventions-stages>

2. au SIO IP : Bureau d'information dans le hall espace ; bureau 2.01 au 2^e étage

3. Dans ce document

Dans quel secteur d'activité réaliser mon stage ?

Un stage doit avoir un **rapport clair** avec le contenu enseigné dans vos études et doit permettre à un étudiant de se familiariser avec les milieux professionnels en lien avec ses études à l'Inalco. C'est à l'enseignant responsable du stage de **valider la recevabilité pédagogique** d'un stage.

Attention → Les emplois de type restauration rapide, cours particuliers, babysitting, caisse de supermarché et vente ne seront pas acceptés.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service d'Information et d'Orientation de l'Inalco et à vous inscrire dans **une liste de mailing** correspondant à votre parcours et langue.
(permanences dans le hall du 2^{ème} étage, bureau 2.01)

Quelle est la durée du stage que je dois effectuer ?

En M1 (sem. 8, UE5) : stage d'une durée minimum 50 heures (2 mois) en présentiel

En M2 : stage d'une durée minimum 300 heures (3 à 6 mois) en présentiel

Stage à effectuer soit à temps partiel durant l'année, soit à l'issue des cours et des examens

Attention : un stage ne dispense pas d'assiduité, ni aux cours ni aux examens.

A quelles dates effectuer mon stage?

A n'importe quelle date durant l'année universitaire :

- En M1 : pas au delà du 31 août 2018 (sous réserve d'avoir effectué au moins 75% du stage – voir p 9)
- En M2 : pas au-delà du 31 décembre 2018 (pour une soutenance au plus tard en octobre)

Tenez compte des délais nécessaires pour la correction du rapport de stage et l'intégration de la note dans l'ENT (= ce qui peut être important si vous avez besoin d'un relevé de notes complet !)

Puis-je effectuer mon stage à temps partiel durant l'année ?

Oui, le nombre d'heures peut être cumulé ou s'effectuer sur plusieurs périodes dans le cadre

d'un seul et même stage. Par exemple, à temps partiel sur plusieurs mois ou à temps plein sur plusieurs périodes de vacances.

Attention : la réalisation d'un stage durant l'année ne doit en aucun cas vous empêcher d'être présent aux cours et aux examens

Je travaille d'ores et déjà pour financer mes études, j'ai un CDD ou un CDI, puis-je être dispensé du stage ?

Oui, à condition que ce travail ait un **rapport clair** avec le contenu enseigné à l'Inalco. C'est au responsable pédagogique du stage de valider la recevabilité du stage à effectuer.

Je suis bénévole au sein d'une association caritative, cette activité peut-elle être considérée comme un stage ?

Oui, à condition que cette activité ait un **rapport clair** avec le contenu enseigné à l'Inalco. C'est au responsable pédagogique du stage de valider la recevabilité d'un bénévolat ou volontariat ou service civique.

Oui, il est possible de faire un stage au MEAE

Dois-je obligatoirement effectuer mon stage en France ?

Le stage peut être effectué en France ou à l'étranger. Si c'est le cas :

- Vous pouvez éventuellement demander à l'organisme d'accueil de signer la convention de stage de l'Inalco en anglais (vérifier au préalable s'il y a eu une mise à jour sur le site internet) : http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/convention_2017-2018_ang.pdf
- Si l'organisme ne souhaite pas signer de convention, il faut impérativement leur demander une attestation signée et tamponnée (en français ou en anglais) indiquant les informations suivantes :
 - Nom, Prénom N° de l'étudiant
 - Intitulé du poste ou descriptif bref des missions pour lequel il a été embauché en stage
 - Dates de début et de fin de stage
 - Volume horaire de travail par semaine ou par mois.
 - Assurance rapatriement valable à l'international
 - Attestation de responsabilité civile

Pour l'étranger, une aide au voyage INALCO ou Île-de-France peut permettre à l'étudiant de voir une partie des frais couverte.

<http://www.inalco.fr/international/etudiants-inalco/aide-financiere-stages-professionnels>

Nota : il existe de nombreux forfaits et tarifs d'assurance rapatriement : renseignez-vous auprès de votre mutuelle étudiante, de votre banque, de votre assureur

Quelles démarches dois-je faire avant de faire remplir et signer ma convention ?

A/ Participer à l'atelier **obligatoire** organisé par le SIO-IP qui a pour but de vous expliquer comment préparer votre stage, remplir la convention et réunir les différentes signatures et pièces nécessaires. L'inscription se fait à partir de fin septembre dans le Hall - espace du deuxième étage, après consultation du planning affiché au bureau d'information 2.01.

B/ Faire valider votre choix de stage et sa recevabilité pédagogique auprès de l'enseignant responsable. Pour cela, l'étudiant doit remplir la fiche (voir annexe) en indiquant clairement les informations demandés (cases 1 à 13) et l'envoyer par courrier électronique et en *format word ou similaire* à la directrice des études ou au secrétariat.

L'enseignant responsable du stage examinera les informations fournies par l'étudiant, demanderont, le cas échéant, des précisions et enfin, donneront leur accord pour signer la convention de stage.

Quelles démarches dois-je effectuer avant de commencer mon stage ?

Une fois que vous avez l'accord de l'enseignant tuteur, remplissez les rubriques suivantes et communiquez-les à votre secrétariat pédagogique :

- Nom prénom email N° étudiant
- Niveau et année d'études (L2, L3, M1, M2)
- Langue étudiée à l'Inalco
- Aire
- Organisme d'accueil : Acronyme, nom + adresse + site internet
- Tuteur de stage : NOM, Prénom + fonction + coordonnées (email, tel)
- Intitulé du poste
- Résumé de mes activités / principales missions (prévues/ réalisées)
- Durée + dates + horaires du stage
- Convention (s'il y a) signée le / signature Inalco SIO IP
- Nom de l'enseignant référent (cf. convention de stage)

Certains Masters, comme le Master de Didactique, demandent aux étudiants de remplir également en ligne des tableaux récapitulant leur stage, se renseigner auprès de votre secrétariat ou des responsables études des filières.

Téléchargez la convention sur le site Internet de l'Inalco

(<http://www.inalco.fr/formations/orientation-insertion-pro/conventions-stages>). Imprimez votre convention de stage en **3 exemplaires** :

1. [Accueil](#)
2. > [formations](#)
3. > [Orientation - Insertion pro](#)
4. > Conventions de stages

http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/convention_2017-2018.pdf

Vous devez impérativement remplir ces 3 exemplaires.

- faites signer ces 3 exemplaires par votre enseignant tuteur
- N'oubliez de signer vous-même cette convention

NOTA concernant l'assurance :

NOTA 1 : si vous êtes locataire et que vous avez déjà une assurance habitation, celle-ci intègre probablement une assurance responsabilité civile pour stage : demandez une attestation auprès de votre assureur.

NOTA 2 : si vous vivez chez vos parents, le document attestant leur responsabilité civile doit indiquer le nom de leurs enfants domiciliés chez eux => votre nom doit donc figurer sur cette attestation- ainsi que la notion de « **stage en milieu professionnel** » qui doit **impérativement** apparaître

NOTA 3 : si vous vivez à la Cité Universitaire où vous n'avez pas besoin d'assurance habitation, il vous faudra prendre une assurance responsabilité civile : à la LMDE ou SMEREP (sécurité sociale étudiante), à votre banque, ou chez un autre assureur. Pour la LMDE la responsabilité civile est à 16€/an et le pack « LMDE international » est à 41€/mois.

Pour la SMEREP prendre le pack « world pass » si le stage se déroule à l'étranger (42€ pour voyage d'un mois, 24€ pour voyage de la dernière quinzaine), autrement c'est le pack « Smerep » 27€/an (attention il a une reconduction tacite !!).

NOTA 4 : Si votre stage s'effectue à l'étranger, veuillez joindre une assurance rapatriement.

Seuls les dossiers complets sont acceptés

Attendre que votre convention soit signée par l'Inalco.

Attention : Ne vous y prenez pas à la dernière minute pour déposer votre convention au SIO-IP.

Après signature, 2 exemplaires vous sont retournés par voie postale à l'adresse que vous avez indiquée sur la première page de la convention.

Gardez un exemplaire pour vous. Le second est à donner à votre tuteur de stage AVANT le début de votre stage.

NOTA : même si votre stage se déroule à l'Inalco ou à la Bulac, c'est à vous de transmettre l'exemplaire « employeur » au service concerné.

ATTENTION !!!

A/ Vous ne pouvez commencer votre stage qu'après avoir rempli et signé par les deux parties et après avoir reçu les deux exemplaires signés par la directrice du SIO-IP.

B/ Pensez à garder avec vous un exemplaire de la convention (en version numérisée par exemple).

Vous êtes alors autorisé(e) à commencer votre stage.

Devrais-je rédiger un rapport de stage ?

Oui si vous êtes inscrit dans un Master à orientation professionnelle : les stages et rapports de stages sont obligatoires pour valider la 1ere et la 2e année de Master.

Pour les étudiants qui suivent un Master orienté vers la Recherche et qui rédigent un mini-mémoire en M1 puis un mémoire en M2, le rapport de stage est facultatif.

A/ Vous devrez impérativement faire remplir une fiche d'évaluation par votre tuteur de stage et rendre cette fiche d'évaluation à votre enseignant-référent à l'INALCO avec le rapport de stage :

http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/evaluation_de_stage_201718.pdf

ATTENTION ! N'attendez pas le dernier moment pour donner ces fiches d'évaluation à remplir par votre organisme d'accueil. Prenez-y vous à l'avance, environ deux semaines avant la fin de votre stage.

B Certains Masters, comme le Master de Didactique, demandent également le retour d'une fiche / « Présentation Rapport de Stage » spécifique à leur formation.

C/ Certains Masters peuvent également demander aux étudiants de remplir en ligne des tableaux récapitulant leur stage, se renseigner auprès de votre secrétariat ou des responsables études des filières.

D/ Rapport de stage

Votre rapport de stage doit impérativement comporter l'indication suivante :

*Je, soussigné(e), **Prénom NOM**, déclare avoir rédigé ce travail_ (titre du rapport de stage) sans aides extérieures non mentionnées ni sources autres que celles qui sont citées. L'utilisation de textes préexistants, publiés ou non, y compris en version électronique, est signalée comme telle. Ce travail n'a été soumis à aucun autre jury d'examen sous une forme identique ou similaire, que ce soit en France ou à l'étranger, à l'université ou dans une autre institution, par moi-même ou par autrui.*

Je suis informé(e) que mon travail est susceptible d'être contrôlé avec un logiciel destiné à cet effet, avec les conséquences prévues par la loi en cas de plagiat avéré.

NOM Prénom, N° d'étudiant + Signature

En M1 : 30 à 50 pages environ

EN M2 : 60 à 80 pages environ

Quelle est la date limite pour déposer mon rapport de stage ?

Rapport de stage de M1

- A/ **Pour les étudiants qui rendent leur rapport de stage avant la fin des cours du second semestre**, la note sera comptabilisée dans leur moyenne du 2^e semestre, et il n'y aura pas de surprise de calcul sur leur relevé de notes.
- B/ **Pour les étudiants dont le stage se termine après les dates d'examen du 2^e semestre (fin mai)** : leur moyenne ne pourra pas être calculée puisque leur note ne sera pas finalisée.

Nota pour stages M1 : Si votre stage de M1 se termine le 31 août 2018, mais que vous avez

déjà réalisé la plus grosse partie de votre stage (au moins 75%), il peut être exceptionnellement possible de demander à rendre votre rapport de stage avant la fin de votre stage. La demande se fait auprès de votre enseignant référent et en cas de l'acceptation, votre relevé de notes sera finalisé pour votre inscription en M2 (les dates / modalités de passage en M2 seront accessibles au printemps sur le site internet)

Rapport de stage de M2

Votre rapport de stage fait l'objet d'un suivi avec votre directeur, puis d'une soutenance. Celle-ci est décidée avec votre directeur. Elle ne pourra pas avoir lieu au-delà de début novembre 2018 dernier délai. Votre travail doit être déposé 3 semaines avant la soutenance.

Comment déposer mon rapport de stage ?

Électroniquement : sous format .pdf, à envoyer par mail à **votre enseignant référent**

Administrativement : 1 **exemplaire relié**, pour votre enseignant référent, en main propre ou dans sa boîte à lettre à l'accueil au rez-de-chaussée du PLC.

NOTA : en Master 2, il peut vous être demandé de transmettre plus de 2 exemplaires, en fonction du nombre d'enseignants présents au jury

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, ou si vous désirez transmettre votre travail durant l'été, vous pouvez l'envoyer par la poste à

INALCO (Nom de l'enseignant + N° de boîte aux lettres)

65, rue des Grands Moulins

CS 21351

75214 Paris Cedex 13

France

NOTA : L'Inalco est fermé de mi-juillet à fin août pour les étudiants.

Puis-je envoyer mon rapport de stage par mail si je suis en stage à l'étranger ?

Oui, mais cela ne vous dispense en aucun cas de rendre une version « papier » à votre retour. N'oubliez pas d'en informer votre enseignant référent - correcteur de rapport de stage + la secrétariat et/ou la direction des études de votre filière.

Annexe : document de présentation du stage, intitulé « Présentation du Rapport de Stage »

		A remplir et à transmettre avant la signature de la convention de stage
1	email	
2	NOM Prénom	
3	N° étudiant	
4	Niveau et année d'études (M1, M2,)	
5	Langue(es) étudiée(s) à l'INALCO	
6	Aire géographique	
7	Organisme d'accueil : Acronyme, nom + adresse + site internet	
8	Tuteur de stage : Nom, Prénom + fonction + coordonnées (email, téléphone)	
9	Intitulé du poste	
10	Résumé de mes activités / principales missions prévues	
11	Durée + dates + horaires du stage	
12	Convention (s'il y en a une) signée le / signature Inalco SIO IP	
13	Nom de l'enseignant - référent encadrant	
		Partie ci-dessous (14 à 18) à remplir une fois le stage et la rédaction du rapport de stage terminés
14	Logo de l'organisme (si possible)	
15	5 Mots clés	
16	Résumé (en français)	
17	Abstract (en anglais)	
18	Résumé dans la langue étudiée à l'INALCO	